



Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Ministère des sports

Avis relatif au recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans le corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports

En application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, un recrutement de personnes en situation de handicap est prévu au titre de l'année 2019 dans le corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports.

Le nombre total de places offertes au recrutement est fixé à 1.

Conditions d'accès :

- être bénéficiaire de l'obligation d'emploi instituée par l'article L. 5212-2 du code du travail,
- être titulaire d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent et remplissant les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent,
- être apte à l'exercice des fonctions,
- ne pas avoir la qualité de fonctionnaire.

Modalités d'inscription :

Les inscriptions seront ouvertes du **4 février au 4 mars 2019**. Pour s'inscrire, les candidats devront constituer un dossier de candidature complété et signé (toutes les rubriques doivent être renseignées) accompagné des pièces justificatives suivantes :

- tout document justifiant du bénéfice de l'obligation d'emploi (Ex : RQTH, ...);
- une copie des diplômes obtenus ;
- un certificat médical de compatibilité du handicap avec l'emploi postulé.

Le dossier de candidature est à établir en un seul exemplaire recto/verso et agrafé par la voie postale en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception, et à transmettre accompagné des pièces justificatives au plus tard le **4 mars 2019 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministères chargés des affaires sociales
Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement – SD1C
IJS 2019 (voie contractuelle)
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Tout dossier posté hors délai ou incomplet ne pourra être pris en considération.

Le dossier de candidature et une fiche descriptive de poste sont téléchargeables sur le site internet des ministères chargés des affaires sociales à l'adresse suivante : <http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription>

La nature et déroulement de la sélection :

Une commission effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature. Seuls seront convoqués à un entretien les candidats dont les dossiers auront été retenus. Les auditions sont prévues à partir du mois de juin 2019.

La liste des candidats déclarés aptes au recrutement à l'issue de l'entretien sera publiée au mois de juin 2019 à l'adresse suivante : <http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/resultats-composition-des-jurys-rapports-des-jurys-statistiques/>